



Formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration

Assemblée générale ordinaire du mercredi 18 mai 2022

Nom, prénom, adresse ⁽¹⁾

.....
.....
.....

Important : À remplir par l'actionnaire ⁽²⁾

N° d'actionnaire :

Nombre de voix / d'actions :

➤ Avant d'exercer votre choix entre les 3 possibilités offertes, veuillez prendre connaissance des instructions au verso.

1. POUVOIR AU PRÉSIDENT ⁽³⁾

Je donne pouvoir au président et l'autorise à voter en mon nom à l'Assemblée générale ordinaire

Cocher la case ci-contre :

➤ Dater et signer en bas, sans remplir la partie 2 et 3.

2. VOTE PAR CORRESPONDANCE

Je vote **OUI** à tous les projets de résolutions présentés ou agréés par le conseil d'administration à L'EXCEPTION de ceux que je signale en cochant la case correspondante et pour lesquels je vote **NON** ou **Abstention**.

RÉSOLUTIONS ⁽⁴⁾

NON

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

ABSTENTION

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Si des amendements ou des résolutions nouvelles étaient présentés à l'Assemblée générale ordinaire

Je donne pouvoir au Président ⁽³⁾ de voter en mon nom

Je m'abstiens

Je vote NON

3. VOTE PAR PROCURATION

Je donne pouvoir à M. ⁽³⁾

ou à défaut à M. ⁽³⁾

de me représenter à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le mercredi 18 mai 2022 à partir de 14h00 au siège de la Société, 26 boulevard du Président Wilson à Strasbourg.

Et, en conséquence, d'assister à cette assemblée ainsi qu'à celles qui seraient réunies sur nouvelle convocation, ou sur convocations successives, à l'effet de délibérer sur tout ou partie du même ordre du jour, si la première ne pouvait délibérer valablement, prendre part à toutes délibérations et à tous votes sur les questions portées à l'ordre du jour ; accepter toutes fonctions qui me seraient conférées, et généralement faire le nécessaire ; renoncer s'il y a lieu au présent mandat.

Fait à le

Signature⁽¹⁾

Utilisation du formulaire et instructions

(1) : Il est rappelé que les formulaires dûment signés doivent indiquer les noms, prénoms et adresse de l'actionnaire ainsi que de son mandataire, s'il y a lieu.

Pour les personnes morales, il conviendra d'indiquer les noms, prénoms et qualité du signataire.

(2) : L'actionnaire signataire est prié de mentionner son numéro de compte actionnaire et le nombre d'actions qu'il possède, afin d'assurer sa parfaite identification.

(3) : En application de l'article L.225-106 I du Code de commerce, un actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire, par son conjoint ou par le partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité.

Il peut en outre se faire représenter par toute autre personne physique ou morale de son choix :

1° Lorsque les actions de la société sont admises aux négociations sur un marché réglementé ;

2° Lorsque les actions de la société sont admises aux négociations sur un système multilatéral de négociation soumis aux dispositions du II de l'article L433-3 du code monétaire et financier dans les conditions prévues par le règlement général de l'Autorité des marchés financiers, figurant sur une liste arrêtée par l'autorité dans des conditions fixées par son règlement général, et que les statuts le prévoient.

Seront seuls admis à voter par correspondance, les actionnaires dont il pourra être justifié au préalable de cette qualité par l'inscription en compte de leurs titres à leur nom au plus tard le deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée générale à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres tenus par la société, soit dans les comptes de titres tenus par l'intermédiaire habilité.

Pour cette Assemblée, il n'est pas prévu de vote par des moyens électroniques de télécommunication ou de visioconférence et, de ce fait, aucun site ne sera aménagé à cette fin.

Pour toute procuration d'un actionnaire sans indication de mandataire, le Président de l'assemblée générale émet un vote favorable à l'adoption des projets de résolutions présentés ou agréés par le conseil d'administration et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolutions. Pour émettre tout autre vote, l'actionnaire doit faire choix d'un mandataire qui accepte de voter dans le sens indiqué par le mandant.

Ce formulaire devra être renvoyé au siège de la société, par voie électronique à l'adresse actionnaires@es.fr, ou à l'adresse postale 26 boulevard du Président Wilson 67932 Strasbourg Cedex 9. Les votes par correspondance ne seront pris en compte que pour les formulaires dûment remplis parvenus à la société à l'adresse mail ou postale précitée au plus tard trois jours avant la tenue de l'Assemblée générale ordinaire, soit le **15 mai 2022**.

Le formulaire de vote par correspondance adressé pour une assemblée vaut pour les assemblées successives convoquées avec le

(4) : Les projets de résolutions, le rapport du Conseil d'administration, ainsi que tous les documents qui doivent être tenus à la disposition des actionnaires dans le cadre de l'Assemblée générale ordinaire conformément aux dispositions légales réglementaires applicables, seront disponibles dans les délais légaux sur le site internet :

<https://groupe.es.fr/Investisseurs-Actionnaires/Espace-actionnaires> soit au plus tard le **mercredi 27 avril 2022**.